
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 159 DU 09 AVRIL 2025

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société d'Exploitation du
Complexe hôtelier de la Marina de Cotonou S.A.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'acte uniforme révisé de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des ministères, tel que modifié par le décret n°2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-128 du 05 avril 2023 portant approbation des statuts de la Société d'Exploitation du Complexe Hôtelier de la Marina de Cotonou S.A. ;
- sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 avril 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de la Marina de Cotonou S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Ifeshegun Ranti A. AKINDES**, représentant de la Société des Patrimoines immobiliers de l'Etat ;
- madame **Adidjatou HASSAN ZANOVI**, représentante du Ministère de l'Economie et des Finances ;

- monsieur **Hermin HOLOGAN**, représentant de la Présidence de la République ;
- madame **Faizath KORA**, représentante du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Djamal GBIAN TABE**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable.

Article 2

Les membres du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de la Marina de Cotonou S.A. poursuivent le mandat en cours.

Article 3

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.

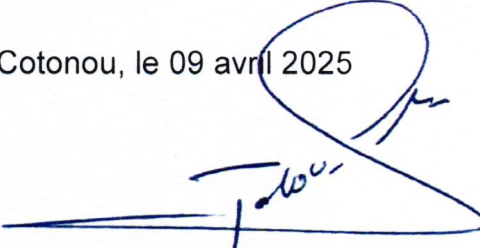
Article 4

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 avril 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON. -

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 21 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 5 ; JORB : 1.